

V.I. XCLUSIVE

L'ASSURANCE D'ÊTRE BIEN
PROTÉGÉ AVANT ET APRÈS VOTRE
VOLONTARIAT INTERNATIONAL

2019



Téléchargez notre application mobile
gratuite Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

 www.facebook.com/AprilExpat

 www.twitter.com/AprilExpat



L'assurance en plus facile.

V.I. XCLUSIVE, L'ASSURANCE COMPLÈTE POUR VOS SÉJOURS DE COURTE OU LONGUE DURÉE DANS LE MONDE ENTIER

VOUS PARTEZ BIENTÔT EN V.I. ?

Vous souhaitez explorer votre pays d'accueil avant de démarrer votre mission ?

VOUS AVEZ TERMINÉ VOTRE V.I. ?

Vous souhaitez jouer les prolongations à l'international ?

Pendant votre V.I., votre organisme (Business France, MAE...) vous propose une assurance internationale pour vous protéger contre tous les aléas susceptibles de perturber votre mission.

Pensez, vous aussi, à vous couvrir avant ou après votre mission !

AVANT VOTRE MISSION :
V.I. XCLUSIVE



PENDANT VOTRE MISSION :
COUVERTURE INCLUSE DANS
VOTRE PACK V.I.



APRÈS VOTRE MISSION :
V.I. XCLUSIVE

UN CONTRAT SPÉCIALEMENT CONÇU POUR VOUS

- > Nous accompagnons les V.I. pendant leur mission depuis 2012 !
- > Nous sommes spécialistes de l'assurance des personnes en situation de mobilité depuis près de 40 ans
- > Nous proposons des services innovants pour vous simplifier la vie

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :



par téléphone : +33 (0)1 73 03 41 29
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail : conseillers.expats@april-international.com



3 ÉTAPES POUR VOUS AIDER À SÉLECTIONNER LA COUVERTURE ADAPTÉE À VOTRE SITUATION

1

CHOISISSEZ LA DUREE DE VOTRE SÉJOUR :

Vous avez décroché un job ?
Vous souhaitez jouer les touristes quelques mois ?
Vous vous laissez quelques semaines pour trouver un contrat de travail ?
Vous ne savez pas encore exactement combien de temps vous allez passer à l'étranger ?
Pas de souci : la durée de votre contrat est flexible !
Vous pouvez souscrire V.I. Xclusive pour quelques semaines/mois, le renouveler ou opter directement pour une couverture longue durée.

MOINS D'1 AN

OU

1 AN ET PLUS

2

CHOISISSEZ LES GARANTIES POUR LESQUELLES VOUS SOUHAITEZ ÊTRE COUVERT :

SOLUTION COURTE DURÉE

C'EST SIMPLE, NOUS VOUS PROPOSONS UN PACK TOUT EN 1 !

Frais de santé

Assistance rapatriement

Responsabilité civile vie privée

Individuelle accident



COUVERTURE POUR LES ACCIDENTS ET URGENCES MÉDICALES UNIQUEMENT

SOLUTION LONGUE DURÉE

VOUS CHOISISSEZ ENTRE 2 NIVEAUX DE GARANTIES

Frais de santé

OU

Frais de santé

Assistance rapatriement

Responsabilité civile vie privée

Individuelle accident

3

JETEZ UN COUP D'ŒIL À VOS TARIFS SPÉCIAL V.I. !

SOLUTION COURTE DURÉE

73 €/MOIS !

SOLUTION LONGUE DURÉE

ASSURANCE SANTÉ À PARTIR DE
161 €/MOIS !

PACK COMPLET À PARTIR DE
186 €/MOIS !

PRENEZ UN PEU DE TEMPS POUR DÉCOUVRIR LES SERVICES PENSÉS POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

INTUITIF ET RAPIDE, IL VOUS FACILITE LA VIE !

En quelques clics, depuis votre **ordinateur, tablette** ou **smartphone**, vous pouvez :

- > consulter tous vos documents et contacts utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales...),
- > consulter et modifier vos coordonnées personnelles,
- > consulter le détail de vos remboursements, si vous êtes l'assuré(e),
- > accéder au détail de vos cotisations, si vous êtes le souscripteur du contrat.



UNE APPLI MOBILE

EASY CLAIM

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES EN ENVOYANT VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT VIA L'APPLI !

Vous pouvez utiliser Easy Claim pour transmettre toutes vos factures jusqu'à 400 €.

Il vous suffit :

- > de télécharger l'appli et vous authentifier avec votre identifiant Espace Client,
- > de renseigner le bénéficiaire, la date et le montant des soins,
- > d'ajouter les photos de vos factures et prescriptions médicales,
- > d'envoyer votre demande de remboursement en 1 clic (vous conservez les originaux).

Notre appli Easy Claim est disponible gratuitement sur l'**Apple Store** et **Google Play**.

V.I. XCLUSIVE

Mr WONG Chen
N° de contrat / Policy Number: 1815236
Date d'effet / Start date: 01/01/2019

This above person benefits from the direct payment of hospital fees. Kindly facilitate hospital admission calling one of the numbers listed on the other side of this card.

Information
www.april-international.com
Tel: +33 173 02 93 93



VOTRE CARTE D'ASSURÉ

**ELLE COMPORTE LES NUMÉROS
D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET
7J/7, POUR :**

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation,
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente.

Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.

**RÈGLEMENT DIRECT DE VOS
FRAIS D'HOSPITALISATION
PARTOUT DANS LE MONDE - 24H/24**

VOS CONSEILLERS SONT CONNECTÉS !

UNE QUESTION ?

- > Vos conseillers sont joignables non seulement par téléphone et e-mail, mais aussi via chat et Facebook Messenger ! Connectez-vous à votre Espace Client ou ouvrez votre app Easy Claim et dialoguez en direct avec un conseiller ! C'est aussi ça, l'assurance en plus facile.



DÉCOUVREZ DANS LES PAGES QUI SUIVENT
LE DÉTAIL DES GARANTIES PROPOSÉES PAR LES SOLUTIONS
COURTE ET **LONGUE DURÉE**.

SOLUTION **COURTE DURÉE**

> VOS GARANTIES EN PAGES 6 À 8

GARANTIES
DU CONTRAT

FRAIS
DE SANTÉ
AU 1^{ER} €

ASSISTANCE
RAPATRIEMENT

RESPONSA-
BILITÉ CIVILE
VIE PRIVÉE

INDIVIDUELLE
ACCIDENT

SOLUTIONS **LONGUE DURÉE**

> VOS GARANTIES EN PAGES 9 À 12

GARANTIES
DU CONTRAT

FRAIS
DE SANTÉ
AU 1^{ER} €

GARANTIES
DU CONTRAT

FRAIS
DE SANTÉ
AU 1^{ER} €

ASSISTANCE
RAPATRIEMENT

RESPONSA-
BILITÉ CIVILE
VIE PRIVÉE

INDIVIDUELLE
ACCIDENT

ZOOM SUR LES GARANTIES



FRAIS DE SANTÉ

REMBOURSEMENTS AU 1^{ER} EURO,
JUSQU'À 200 000 € PAR PÉRIODE
DE COUVERTURE



HOSPITALISATION*

Hospitalisation médicale ou chirurgicale : Honoraires médicaux et chirurgicaux Chambre particulière Chambre double Forfait hospitalier (en France)	100% des frais réels 100% des frais réels, maximum 150 €/nuit 100% des frais réels 100% des frais réels
Hospitalisation de jour	100% des frais réels
Règlement direct des frais lors d'une hospitalisation	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24

SOINS COURANTS (faisant suite à un accident ou à urgence médicale)

Médecine ambulatoire : Consultations/visites de médecins généralistes et spécialistes Auxiliaires médicaux en série (y compris la kinésithérapie)** Analyses Actes techniques médicaux Radiographies (échographies et doppler inclus)	90% des frais réels 90% des frais réels 90% des frais réels 90% des frais réels 90% des frais réels	Remboursement sur justificatif attestant d'un accident ou d'une urgence médicale
Pharmacie : Sur ordonnance Vaccins recommandés*** Traitements anti-paludisme	100% des frais réels 100% des frais réels 100% des frais réels	

OPTIQUE ET DENTAIRE

Frais dentaires : Soins dentaires (suite à une urgence ou accident caractérisé) Prothèses dentaires	100% des frais réels, maximum 300 € Non pris en charge	Remboursement sur justificatif attestant d'un accident ou d'une urgence médicale
Frais d'optique : Montures, verres et lentilles cornéennes (suite à accident caractérisé)	100% des frais réels, maximum 100 €	

* Toute hospitalisation de plus de 24h est soumise à accord préalable.
 ** Actes soumis à accord préalable en cas de prescription de plus de 10 séances par période de couverture.
 *** Tels que définis par l'Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>.

ZOOM SUR LES GARANTIES (SUITE)

SOLUTION
COURTE
DURÉE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT



Rapatriment ou transport sanitaire	Frais réels
Accompagnement lors du rapatriement ou du transport sanitaire	Titre de transport
Présence auprès de l'assuré hospitalisé ou en cas de décès	Titre de transport + frais d'hôtel : 250 € par nuit - max 5 000 €
Rapatriment ou transport du corps en cas de décès	Titre de transport - Frais de cercueil : 3 000 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Retour prématuré	Titre de transport
Avance de la caution pénale	50 000 €
Prise en charge des honoraires d'avocat	20 000 €
Vol ou perte des moyens de paiement	Avance de fonds à concurrence de 5 000 €
Vol ou perte des papiers d'identité	Aide aux démarches administratives
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Transmission de messages	Frais d'envoi
Transmission de documents professionnels	100 € par événement et par an
Prolongation de séjour à la suite d'un accident ou d'une maladie	Frais d'hôtellerie à concurrence de 200 € par nuit et par personne avec un maximum de 2 000 €
Rapatriment troubles politiques Immobilisation des personnes - Frais hébergement	10 000 € / personne et/ou famille 400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
Rapatriment catastrophe naturelle Immobilisation des personnes	10 000 € / personne et/ou famille 400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum
Rapatriment sanitaire/pandémie Immobilisation des personnes	10 000 € / personne et/ou famille 400 € par jour / personne pendant 14 jours maximum

ZOOM SUR LES GARANTIES (SUITE)

SOLUTION
COURTE
DURÉE

RESPONSABILITÉ CIVILE vie privée



Dommages corporels, matériels et immatériels

Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre
Limité à 1 500 000 € par sinistre au Canada

Dont :

Dommages matériels et immatériels consécutifs
Dont dommages immatériels

Jusqu'à 460 000 € par sinistre, **franchise de 75 €**
100 000 € par sinistre

Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou
administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions
répressives

Frais à la charge de l'Assureur,
sauf dépassement du plafond de garantie en cause

INDIVIDUELLE ACCIDENT



Décès accidentel

75 000 € - Limité à 5 000 € au titre des frais d'obsèques
pour tout assuré âgé de moins de 18 ans

Infirmité permanente totale suite à accident réductible en cas
d'infirmité permanente partielle selon le barème accident du travail
de la Sécurité sociale française

75 000 €
Franchise relative 20%

Aménagement du domicile/véhicule

10% du capital infirmité avec un maximum de 10 000 €

Indemnité journalière en cas de coma (à partir de 10 jours
consécutifs de coma et durant 365 jours maximum)

50 € par jour

COMBIEN EST-CE QUE ÇA COÛTE ?

COTISATIONS MENSUELLES 2019 POUR TOUTE DATE D'ADHÉSION JUSQU'AU 31/12/2019.

DURÉE	ADULTE (JUSQU'À 30 ANS INCLUS)	ENFANT
1 mois	73 €	48 €

COMMENT PAYER ?

- > Vous pouvez régler vos cotisations en une seule fois au moment de l'adhésion ou mensuellement.
- > Si vous optez pour le paiement mensualisé, nous appliquons 3 € de frais de prélèvement par mois.

ZOOM SUR LES GARANTIES

SOLUTION
LONGUE
DURÉE

FRAIS DE SANTÉ

REMBOURSEMENTS AU 1^{ER} EURO > PLAFOND MAXIMUM PAR ANNÉE D'ASSURANCE : 500 000 €

HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE*

Honoraires médicaux et chirurgicaux	100% des frais réels
Chambre particulière	100% des frais réels, maximum 200 €/nuit
Chambre double	100% des frais réels
Forfait hospitalier	100% des frais réels
HOSPITALISATION DE JOUR*	100% des frais réels

MÉDECINE AMBULATOIRE

Consultations/visites de médecins généralistes et spécialistes	100% des frais réels Zone 1 : Généralistes max 150 € par consultation Spécialistes max 250 € par consultation Zone 2 : Généralistes max 125 € par consultation Spécialistes max 225 € par consultation
Consultations en psychiatrie	90% des frais réels
Auxiliaires médicaux en série (y compris la kinésithérapie)**	100% des frais réels, maximum 5 000 €/an
Analyses	100% des frais réels
Actes techniques médicaux	100% des frais réels
Radiographies (échographies et doppler inclus)	100% des frais réels

PHARMACIE

Sur ordonnance	100% des frais réels
Vaccins recommandés***	100% des frais réels
Traitements anti-paludisme	100% des frais réels

MATERNITÉ** : délais d'attente 12 mois

Visites pré et post natales	100% des frais réels
Frais d'accouchement	100% des frais réels, maximum 3 000 €

FRAIS DENTAIRES** : délais d'attente¹ 6 mois

Soins dentaires	90% des frais réels, jusqu'à 1 500 €/an
Prothèses dentaires*	100% des frais réels, jusqu'à 430 €/dent Maximum 4 dents sauf en cas d'accident

PROTHÈSES MÉDICALES*

FRAIS D'OPTIQUE** : délais d'attente¹ 6 mois	
Montures, verres et lentilles cornéennes	100% des frais réels, maximum 400 €/an

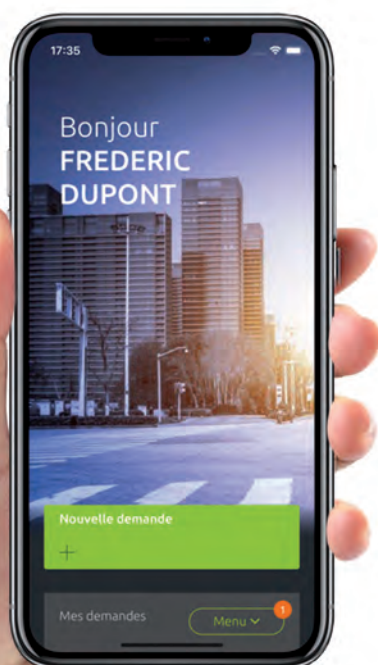
* Toute hospitalisation de plus de 24h est soumise à accord préalable.

** Actes soumis à accord préalable en cas de prescription de plus de 10 séances par année d'assurance.

*** Tels que définis par l'Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>.

¹ Les délais d'attente peuvent être abrogés (sauf pour les frais de maternité) si vous justifiez avoir bénéficié de garanties frais de santé au moins équivalentes à celles du contrat V.I. Xclusive au cours du mois précédent la date de prise d'effet du précédent contrat.

COMMENT UTILISER VOTRE CONTRAT FRAIS DE SANTÉ ?



EASY CLAIM : VOS REMBOURSEMENTS À PORTÉE DE CLIC !

Pour envoyer vos demandes de remboursement, optez pour la simplicité en utilisant l'application Easy Claim.

Vous pouvez utiliser Easy Claim pour transmettre toutes vos factures jusqu'à 400 €.

Il vous suffit :

- > de télécharger l'appli et de vous connecter avec votre identifiant Espace Client,
- > de renseigner le bénéficiaire, la date et le montant des soins,
- > d'ajouter les photos de vos factures et prescriptions médicales en y inscrivant le code anti-fraude,
- > d'envoyer votre demande de remboursement en 1 clic.

À NOTER :

- > En cas d'envoi de votre demande de remboursement via le service Easy Claim, nous vous demandons de garder les factures originales (et autres justificatifs) pendant une période de 2 ans à compter de la date à laquelle vous avez effectué la demande de remboursement. Elles pourraient vous être réclamées pour le traitement de votre demande.
- > Pour la formule Tempo, seuls les soins consécutifs à un accident ou à une urgence médicale seront remboursés.



DÉCOUVREZ EN VIDÉO
COMMENT UTILISER L'APPLICATION
EASY CLAIM



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI EASY CLAIM :



ZOOM SUR LES GARANTIES (SUITE)

SOLUTION
LONGUE
DURÉE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Rapatriment ou transport sanitaire	Frais réels
Accompagnement lors du rapatriement ou du transport sanitaire	Titre de transport
Présence auprès de l'assuré hospitalisé ou en cas de décès	Titre de transport + frais d'hôtel : 250 € par nuit - max 5 000 €
Rapatriment ou transport du corps en cas de décès	Titre de transport - Frais de cercueil : 3 000 €
Frais de recherche et de sauvetage	
Retour prématuré	
Avance de la caution pénale	50 000 €
Prise en charge des honoraires d'avocat	20 000 €
Vol ou perte des moyens de paiement	Avance de fonds à concurrence de 5 000 €
Vol ou perte des papiers d'identité	Aide aux démarches administratives
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Transmission de messages	Frais d'envoi
Transmission de documents professionnels	100 € par événement et par an
Prolongation de séjour à la suite d'un accident ou d'une maladie	Frais d'hôtellerie à concurrence de 200 € par nuit et par personne avec un maximum de 2 000 €
Rapatriment troubles politiques - Rapatriement - Immobilisation des personnes - frais hébergement	10 000 €/personne et/ou famille 400 € par jour/personne pendant 14 jours maximum
Rapatriment catastrophe naturelle - Rapatriement - Immobilisation des personnes	10 000 €/personne et/ou famille 400 € par jour/personne pendant 14 jours maximum
Rapatriment sanitaire/pandémie - Rapatriement - Immobilisation des personnes	10 000 €/personne et/ou famille 400 € par jour/personne pendant 14 jours maximum

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Dommages corporels, matériels et immatériels	Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre Limité à 1 500 000 € par sinistre au Canada
Dont :	
Dommages matériels et immatériels consécutifs Dont dommages immatériels	Jusqu'à 460 000 € par sinistre, franchise de 75 € 100 000 € par sinistre
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Décès accidentel	75 000 € - Limité à 5 000 € au titre des frais d'obsèques pour tout assuré âgé de moins de 18 ans
Infirmité permanente totale suite à accident réductible en cas d'infirmité permanente partielle selon le barème accident du travail de la Sécurité sociale française	75 000 € Franchise relative 20%
Aménagement du domicile/véhicule	10% du capital infirmité avec un maximum de 10 000 €
Indemnité journalière en cas de coma (à partir de 10 jours consécutifs de coma et durant 365 jours maximum)	50 € par jour

ZOOM SUR LES COTISATIONS

SOLUTION
LONGUE
DURÉE

COMBIEN EST-CE QUE ÇA COÛTE ?

Tarifs à partir de :

ASSURANCE SANTÉ : 161 €/MOIS

PACK COMPLET : 186 €/MOIS

COTISATIONS ANNUELLES 2019 POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2019

FRAIS DE SANTÉ

Votre cotisation dépend de votre destination.

ZONE TARIFAIRE 1 : Canada, Chine, Hong-Kong, Israël, Japon, Russie, Singapour.

ZONE TARIFAIRE 2 : Pays hors zone 1 et hors pays exclus.

ÂGE	ZONE 1	ZONE 2
jusqu'à 30 ans	2 214 €	1 908 €
31 - 35 ans inclus	2 496 €	2 136 €
36 - 50 ans	3 030 €	2 607 €
51 - 65 ans	4 071 €	3 510 €
enfant (jusqu'à 20 ans inclus)	1 350 €	1 170 €

INFOS UTILES

- > En cas d'adhésion couple ou famille, additionnez la cotisation correspondant à chaque membre de la famille.
- > Gratuité à partir du 4^{ème} enfant.

GARANTIES	Vous partez seul	Vous partez en couple	Vous partez en famille
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	309 €	585 €	465 €
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE			par adulte : 60 € par enfant (jusqu'à 20 ans) : 33 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT			

COMMENT PAYER ?

- > Vous pouvez régler vos cotisations en une seule fois au moment de l'adhésion ou de façon mensuelle, trimestrielle ou semestrielle.
- > Si vous optez pour un paiement trimestriel ou semestriel par carte bancaire ou virement, des frais supplémentaires de 20 € sont à ajouter au montant de votre cotisation.
- > Si vous optez pour le paiement par prélèvement automatique, vous n'avez pas de frais supplémentaire.
- > Des frais d'adhésion et de gestion d'un montant de 20 € par contrat sont à rajouter au montant de votre cotisation (voir en page 7 de la demande d'adhésion).

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

Vous pouvez être assuré avec V.I Xclusive si vous êtes sur le point de partir en Volontariat International ou si vous avez été un V.I. Vous pouvez opter pour ce contrat si vous avez moins de 31 ans, moins de 36 ans si vous optez pour la couverture longue durée - > 1 an.

Votre conjoint et vos enfants peuvent également être couverts par votre contrat.

OÙ SUIS-JE COUVERT ?

Pour la garantie Frais de santé :

- > Si vous optez pour une assurance moins d'un an : vous êtes couvert dans tous les pays visités en cas d'accident ou d'urgence médicale. .
- > Si vous optez pour une assurance pour plus d'un an :
En zone tarifaire 1 : les garanties sont acquises à l'année dans le monde entier.
En zone tarifaire 2 : les garanties sont acquises à l'année dans les pays de la zone 2.
Les garanties sont également valables en cas d'accident ou d'urgence lors de séjours temporaires de moins de 7 semaines en zone 1.

Vous êtes couvert dans votre pays d'origine (ou de nationalité) jusqu'à 2 mois consécutifs par année d'assurance.

Pour les garanties Assistance rapatriement, Responsabilité civile vie privée, Individuelle accident :

Vous êtes couvert dans le monde entier (hors pays d'origine ou de nationalité).

Info utile :

Vous ne pourrez pas être couvert dans les pays suivants : Afghanistan, Arabie Saoudite, Birmanie, Corée du Nord, Émirats Arabes Unis, Érythrée, États-Unis, Irak, Iran, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Pakistan, Qatar, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du sud, Suisse, Syrie, Tchétchénie, Territoires palestiniens, Ukraine, Yémen.

En fonction d'événements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est soumise à l'acceptation préalable d'APRIL International Care.

La liste complète des pays exclus est disponible sur www.april-international.com ou sur simple demande au +33 (0)1 73 02 93 93. Cette liste de pays exclus est susceptible de varier.

COMMENT ADHÉRER ?

1 PAR COURRIER

- > Complétez et signez la Demande d'adhésion ci-jointe (version *Courte durée* ou *Longue durée* selon la durée de votre séjour à l'étranger).
- > Joignez à la Demande d'adhésion le règlement correspondant à la 1^{ère} cotisation :
 - en sélectionnant l'option « paiement par carte bancaire » sur la Demande d'adhésion, **ou**
 - effectuer le 1^{er} virement (inclure une copie de l'ordre de virement).
- > Joignez une copie de votre ordre de mission V.I. (passé ou à venir).
- > Complétez le mandat de prélèvement SEPA si vous souhaitez régler vos cotisations suivantes par prélèvement automatique sur un compte en euro (pays acceptés : France, Monaco et Allemagne) et joignez un RIB à votre envoi.
- > Envoyez votre dossier à : APRIL International Care - Service Courrier - 1 rue du Mont - CS 80010 - 81700 Blan - FRANCE.

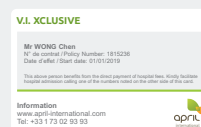
2 Dès validation de votre Demande d'adhésion, vous recevez ensuite :



VOTRE CERTIFICAT D'ADHÉSION
VALANT ATTESTATION
D'ASSURANCE,



VOS CONDITIONS GÉNÉRALES
DÉTAILLANT LE FONCTIONNEMENT
DE VOTRE CONTRAT,



VOTRE CARTE D'ASSURÉ
REPRENANT LES NUMÉROS
D'URGENCE À COMPOSER
NOTAMMENT EN CAS
DE BESOIN D'ASSISTANCE
OU AVANT UNE HOSPITALISATION,

APRIL

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 31 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, leader des courtiers grossistes en France, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique, ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3 800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 928,4 M€.

APRIL INTERNATIONAL CARE, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Une haute qualité de gestion avec 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico
- › Des équipes multilingues à votre disposition
- › Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services pour simplifier vos démarches à l'étranger

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International Care vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

april International Care

Siège social :
14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90
E-mail : info.expat@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.
NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727
Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Allianz Worldwide Care SA (pour les garanties frais de santé) et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LTD (pour les garanties Assistance rapatriement, Responsabilité civile vie privée et Individuelle accident).



L'assurance en plus facile.